Règlement du jeu-concours avec tirage au sort



Article 1 : L'association Office de Tourisme Cœur de Bastides immatriculée à la sous-préfecture de Villeneuve sur Lot sous le N° SIRET : 80875351100019 et dont le siège social est situé à Place des Arcades - 47150 MONFLANQUIN, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour remercier les répondants d'avoir participé à l'enquête conduite sur le territoire, selon les modalités décrites dans le présent règlement permettant de gagner les prix suivants (article 3) :

Article 2 : **Le jeu, sans obligation d'achat** est ouvert uniquement aux personnes ayant répondu à l'enquête (touristes/excursionnistes en séjour en Cœur de Bastides). L'âge minimum requis pour participer est de 18 ans.

Article 3 : pour participer au jeu gratuit et peut-être gagner l'un des 2 prix suivants :

- 1er tirage: un panier garni comprenant d'une valeur de 30€.
- 2ème tirage : une entrée au Musée des Bastides, pour 4 personnes, d'une valeur de 16€.

Il suffit d'avoir complété **l'enquête dans son intégralité** (réponse claire et précise à toutes les questions formulées), sur la base d'un seul questionnaire par foyer. **Les enquêtes sont à déposer dans l'un de nos 4 bureaux d'information** (Cancon, Castillonnès, Monflanquin, Villeréal) **ou chez nos partenaires :**

- Boulangerie banette au four à pain (Villeréal)
- Boulangerie Jolibois (Villeréal)
- Boulangerie Marsan (Cancon)
- Boulangerie Veyssière (Cancon)
- Koki la boutique (Cancon)
- Boulangerie Aux Bienfaits du pain (Villeréal)
- Boulangerie Émilie Lacaze (Castillonnès)
- Chez Guilain (Castillonnès)
- Rody la chocolaterie (Castillonnès)
- Soleil de mai (Castillonnès)
- Boulangerie Andraline (Monflanguin)
- Carrefour express (Villeréal)
- Hôtel Monform (Monflanquin)
- Pâtisserie Rodot (Villeréal)
- Pays en Direct (Villeréal)
- Tabac Pouyaud (Castillonnès)
- La Table l'Europe (Villeréal)

Seuls seront pris en compte pour le tirage au sort les participants ayant laissé leurs noms, prénoms, emails/téléphones et ayant complété ledit questionnaire.

Article 4 : Il sera procédé à un tirage au sort de 2 gagnants à l'issue de la période du jeu mentionnée dans l'article 1 parmi les participants ayant laissé leurs noms, prénoms,

emails/téléphones et ayant rempli les conditions mentionnées dans l'article 3. Le tirage au sort parmi les participants aura lieu en fin d'année 2020 à : Office de Tourisme Cœur de Bastides, Place des Arcades – 47150 Monflanquin

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus par téléphone ou par email. Il ne sera admis qu'un seul gagnant par famille/ménage, même nom, même adresse.

Article 5 : Les dotations devront être acceptées comme telles et ne pourront en aucun cas avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être convertis en espèces, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit, être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction. Les gagnants seront contactés par l'Office de Tourisme et recevront leur lot par voie postale, au plus tard 8 semaines après le tirage au sort.

Article 6 : L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée et sans indemnisation des participants.

Article 7 : La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans restriction ni réserve. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure du jeu tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses.

Article 8 : Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Article 9 : En aucun cas l'Office de Tourisme Cœur de Bastides ne sera tenu responsable d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste.

Article 10 : Vos coordonnées sont exclusivement réservées à ce jeu-concours et ne seront en aucun cas exploitées par l'Office de Tourisme Cœur de Bastides. À tout moment, vous pouvez demander accès à vos données et exercer vos droits de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant : contact@coeurdebastides.com. Vos données personnelles seront détruites dans un délai de 2 mois après le tirage au sort.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si l'Office de Tourisme Cœur de Bastides ne vous répond pas malgré vos relances. En France, il s'agit de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07. Vos données personnelles seront détruites dans un délai de 2 mois après le tirage au sort.